

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité

(Directeur général, greffier-trésorier)

PRENEZ AVIS :

Qu'une demande de démolition pour le bâtiment situé au 103, rue Langevin a été déposée à la municipalité le 23 juin 2026.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître son opposition motivée par écrit à l'intention du directeur-général, greffier-trésorier de la municipalité dans les dix (10) jours de la publication de cet avis, soit avant le 30 juillet 2026.

Qu'une audition publique sera tenue par le conseil municipal à l'égard de la demande de démolition le 3 août 2026, à 19 h 30, lors de la séance ordinaire du conseil, au 1299, route Ste-Thérèse, Sainte-Hénédine.

Donné à Sainte-Hénédine ce 14^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

.....
Directeur général, Greffier-Trésorier